



## Pétition pro vie nocturne Berne!



Berne a besoin d'un engagement clair pour une vie nocturne attrayant, digne pour une capitale ! Le conseil municipal et les préfets méconnaissent l'importance d'une vie nocturne intéressante et d'une grande diversité des offres culturelles. Ils risquent que Berne perde des emplois et des recettes fiscales et de plus en plus, que les organisateurs et le public déménagent aux autres villes. Berne mérite une vie nocturne digne. En conséquence, nous prions les services administratifs et les habitants de faire un aveu clair !

**Pour cette raison nous exigeons:**

### **1. Des heures d'ouverture plus flexibles et des mêmes chances pour toutes les organisations**

Quoique le couvre-feu ait été abrogé il y a quelques années, à Berne presque rien n'a changé. Pour toutes les entreprises doivent être valable les mêmes conditions générales transparents concernant la pratique d'autorisation. Les expériences avec les boîtes plus grandes montrent que les heures d'ouverture plus flexibles calment le quartier, parce que les visiteurs sortent l'un après l'autre et se répartissent pendant une période de deux à trois heures.

### **2. Un projet clair concernant le bruit**

Non seulement les habitants (le droit au repos nocturne), mais aussi les créateurs culturels (le droit à exercer leur métier) ont des droits, qu'il faut protéger. Pour permettre une coexistence agréable, il doit être clair dans quelles zones de la ville les intérêts des créateurs culturels sont pondérés plus haut que le droit au repos nocturne. Dans ces zones bien définies il est hors de question que des objections de quelques citoyens peuvent menacer l'existence d'une entreprise toujours de nouveau. Les organisations culturelles ont aussi besoin d'une sécurité juridique, pour ne trembler pas toujours pour leur existence financière.

### **3. Une valeur limite du bruit raisonnable-pas de réduction**

Des valeurs limites du bruit protègent les employeurs et l'audience et font sens. Avec la réduction à 93 dB resp. 96 dB sont les valeurs déjà très basses (par exemple en France la valeur limite est 105 dB, l'OMS propose 100 dB). Les doutes sanitaires sont largement dépassés. Dans aucun cas les valeurs limites du bruit doivent être abaissées, il menace les mise en œuvre des événements urbains et l'existence des entreprises ! Des directives, qui exigent des valeurs plus basses, ne proposent pas un bon compromis, mais aident seulement l'intérêt de quelques personnes en particulier.

### **4. Pondérer davantage les intérêts-accélérer le déroulement du procédé**

L'existence des entreprises culturelles ne doit pas être menacé par une interprétation unilatérale des directives par l'administration qui agit sous l'influence des personnes privées. Le bureau technique de la protection du bruit ne représente que les intérêts de ceux qui se sentent dérangé par le bruit. Pour éviter des interprétations des prescriptions difficile à comprendre, il faut professionnaliser et standardiser le procédé de la mesure. En cas d'une objection le préfet est obligé de demander une deuxième expertise à ses frais. Pour respecter la sécurité juridique et élucider le problème, il faut aussi réduire le procédé en cas d'une plainte du bruit. S'il y a une partie plaignante de plus, le non-lieu serait ordonné.

### **5. La ville peut organiser elle-même leur culture**

L'organisation des entreprises culturelles dans la ville de Berne est réglementée dans la loi cantonale de l'industrie hôtelière, la compétence à décider sur notre vie nocturne alors se trouve au canton et au préfet. Nous exigeons que la ville fédérale puisse organiser leur programme culturelle elle-même, pour obtenir l'atmosphère d'une métropole et pas celle d'une banlieue.

### **6. Sensibiliser les noctambules**

Nous nous démarquons des noctambules, qui urinent, font du barouf et du bruit en espace public. Nous les exhortons à reconsidérer leur comportement et à le changer. Ils peuvent aussi profiter du concert, de la culture et des fêtes mais en se comportant en conséquence. Aussi un part du problème est le manque des possibilités pour les jeunes de l'âge entre 16 et 20 ans. Nous exhortons aussi la ville de Berne à reconsidérer et adapter leur choix pour cette génération.